

RAPPORT N° 91/1-23
au Conseil Municipal

OBJET

RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE
DE BELLEVUE A LA BRETAGNE

Par Délibération du 16 décembre 1989, le Conseil Municipal a approuvé le projet de construction d'un réservoir de 1 000 m³ à la Bretagne / Bellevue.

Les travaux devraient débuter au mois de mai prochain, après acquisition du terrain d'assiette.

Le Préfet m'ayant fait connaître qu'une subvention du Fonds d'Investissement des Départements d'Outre-Mer (F.I.D.O.M.) pouvait être attribuée à la Commune à ce titre, je vous demande d'approuver le nouveau financement de l'opération :

	Montant
Subvention du F.I.D.O.M.	450 000
Commune	1 050 000
	1 500 000

et de m'autoriser à solliciter la subvention correspondante.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

DELIBERATION N° 91/1-23
du Conseil Municipal
en séance du samedi 16 mars 1991

OBJET

RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE
DE BELLEVUE A LA BRETAGNE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/1-23 du Maire ;

Sur l'avis favorable des Commissions Travaux et Appels d'Offres, Environnement, et Finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

ARTICLE 1

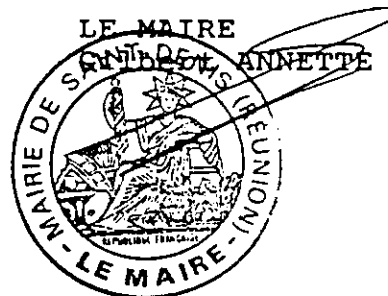
Approuve le nouveau financement de l'opération de "Renforcement du réseau d'eau potable de Bellevue à la Bretagne".

	Montant
Subvention du F.I.D.O.M. Commune	450 000
	1 050 000
	1 500 000

ARTICLE 2

Autorise le Maire à solliciter la subvention correspondante.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 22 MARS 1991



LE MAIRE : Rapport n° 23. Monsieur BOURGIN.

M. BOURGIN A. : Renforcement du réseau d'eau potable de Bellevue à la Bretagne, avec une subvention du F.I.D.O.M. de 450 000 F et la participation de la Commune à hauteur de 1 050 000 F.

Il est à noter l'urgence de ce dossier qui n'est pas à démontrer compte tenu des besoins en eau de ce quartier. Il est à signaler aussi que tout dernièrement la Commune a accordé à tous les agriculteurs de la Bretagne qui en ont fait la demande le tarif eau "maraîchers".

LE MAIRE : Oppositions ? Abstentions ? Adopté à l'UNANIMITE.